

## Cahier de doléances du Tiers État de Mesnil-sous-Jumièges (Seine-Maritime)

Les dits propriétaires et habitants, considérant que dans la circonstance actuelle où toute la nation s'empresse de porter au pied du trône leur respect, persuadés comme ils sont qu'étant des fidèles sujets du Roy il écouterà leurs plaintes avec bonté, c'est dans cette confiance que les dits propriétaires et habitants autorisent les sieurs députés qui y seront nommés de remontrer à l'assemblée de Tiers-état de la ville de Rouen qui se tiendra le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Cette paroisse quoique peu considérable en elle-même, ayant au moins deux lieues de longueur située le long de la rivière de Seine, le long d'icelle et sur toute sa longueur il y a des digues et talus lesquels malgré le soin et le travail des habitants se trouvent à chaque instant renversés par le ravage impétueux du flux et du reflux de la mer qu'on appelle barre, de sorte que les propriétaires et habitants sont obligés d'y faire des dépenses considérables et très coûteuses pour empêcher la ruine totale de leurs fonds. Une grande partie des arbres fruitiers de la dite paroisse depuis nombre d'années sont morts et meurent continuellement, occasionné par un insecte vermine qu'on appelle ments<sup>1</sup> qui ronge les racines et les font périr, qui fait une perte considérable, retirant la plus grande ressource aux habitants. La terre labourable de la dite paroisse consiste en marais et sablons. La partie en marais est sujette aux débordements et inondations de la rivière de Seine, et celle en sablons est de léger produit. Encore faut il des années de pluies fréquentes parce que dans les années de sécheresse ils ne produisent presque rien, et sont exposés aux bestes fauves qui mangent une partie du peu de récolte qu'elles pourroient produire.

1 Les rues de cette paroisse scituée en terrains maraiqueux, sont très difficiles pour leur entretien, de sorte que les habitants ont beaucoup de peines, et y font de grandes dépenses pour tâcher de les rendre praticables, pour quoy ils demandent des routtes. La paroisse, dans sa position, ne peut subvenir a l'entretien de ses chemins particuliers.

2 Que les anciens impost quy pourraient estre continués et que les nouveaux, que les circonstances pouront obliger d'établir, ne soient que pour un temps limité.

3 Que les impost, subsidés, soient répartis dans la plus exacte proportion sur chaque province, et sur chacun de ses membres, soit noble, ecclésiastique ou roturier sans distinction.

4 Que les droits de gabelle, accessoires, droits des aides et entrée sur toutes marchandises, soient supprimés, et que le commerce du sel soit rendu libre. Un objet à observer sur ce point c'est que dans notre petite paroisse quy avec bien de la peine, est obligée de payer 2 060 livres de principal de taille, il y a dans icelle huit employés des fermes généralles, dont leurs apointements montent à près de 3000 livres.

5 Que les pigeons, corneilleaux, lappins et autres bestes fauves soient détruits comme nuisibles aux biens de la terre.

6 Les cuirs étant une marchandise dont tout le peuple a besoin, que les droits que l'on perçoit sur iceux soient supprimés.

7 Et enfin, les dits propriétaires et habitants désireroient avec toute l'ardeur possible quy n'eut à l'avenir qu'un seul et unique impost à payer, et qu'à iceluy tous les autres impôts et droits y fussent réunis.

8 Et cependant les dits propriétaires demandent encore le maintien des assemblées municipalles.

---

<sup>1</sup> Ver coquin ou coq Mahn ou ver blanc. Larve du hanneton.